



DÉROGATION MINEURE

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 11 novembre 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-Supérieur, ce 24^e jour du mois d'octobre 2025

Anne-Marie Charron
Directrice générale par intérim

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
674 chemin du Lac-Supérieur Lot : 4754331 Matricule : 2913-78-4875	- Réduire la marge avant minimale applicable à un pavillon de logement, fixée à 15 mètres, à 7.7 mètres; - Autoriser qu'un pavillon de logement compte deux étages et 4½ pièces, alors que le règlement de zonage fixe le nombre d'étage maximal à un et le nombre de pièces maximal à 3½;
Impasse du Pêcheur Lots : 4754518 & 5035116 Matricules : 2813-49-1991 & 2813-27-7146	Réduire le frontage minimal de trois lots projetés, fixé à 50 mètres, à 24 mètres;
565 chemin du Refuge Lot : 4754111 Matricule : 2817-74-2602	Réduire la marge latérale applicable pour un garage détaché, fixée à 3 mètres, à 1 mètre;
1281 chemin du Lac-Supérieur Lot : 6032242 Matricule : 2916-64-2290	Autoriser l'installation de 6 luminaires de plus de 3000 lumens sans qu'ils soient muni d'un détecteur de mouvement et dirigeant la lumière partiellement vers le bas alors que le règlement 2015-560 exige que les luminaires soient dirigés vers le bas;

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 24^e jour du mois d'octobre 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois d'octobre 2025.

Anne-Marie Charron
Directrice générale par intérim